

# Réalisation des évaluations quadriennales des programmes d'Education thérapeutique : Regards croisés

## Contacts

UTEP 63 : Marie Sophie Cherillat  
utep63@chu-clermontferrand.fr  
Cetaf : Angélique Delorme  
etp@cetaf.fr

Angélique Delorme<sup>1</sup>, Marie Sophie Cherillat<sup>2</sup>, Emilie Labbe-Lobertréau<sup>1</sup>, Laurent Gerbaud<sup>2</sup>

① Cetaf - Saint-Etienne ② UTEP Service de Santé Publique, CHU de Clermont-Ferrand, Cnrs, Institut Pascal - Clermont-Ferrand

## CONTEXTE

Le cahier des charges de l'Education thérapeutique du patient (ETP) impose aux coordonnateurs une évaluation quadriennale de leur programme d'ETP à transmettre à l'Agence Régionale de Santé (ARS) territorialement compétente<sup>(1)</sup> (cf. Figure 1).

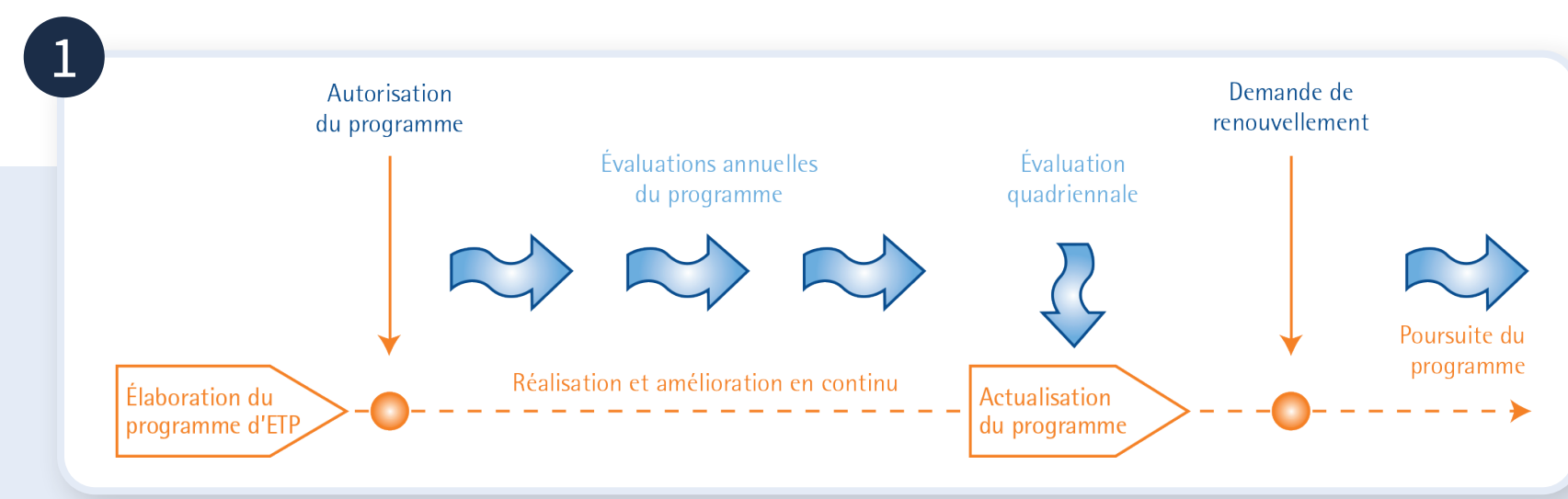
### But de l'évaluation quadriennale :

- faire le point sur les trois années de mise en œuvre de l'offre,
- envisager des évolutions dans une perspective d'ajustement et d'amélioration du programme.

Elle est orientée à la fois sur les résultats attendus de l'ETP ou effets et sur les évolutions du programme dans son contexte de mise en œuvre (cf. Figure 2).

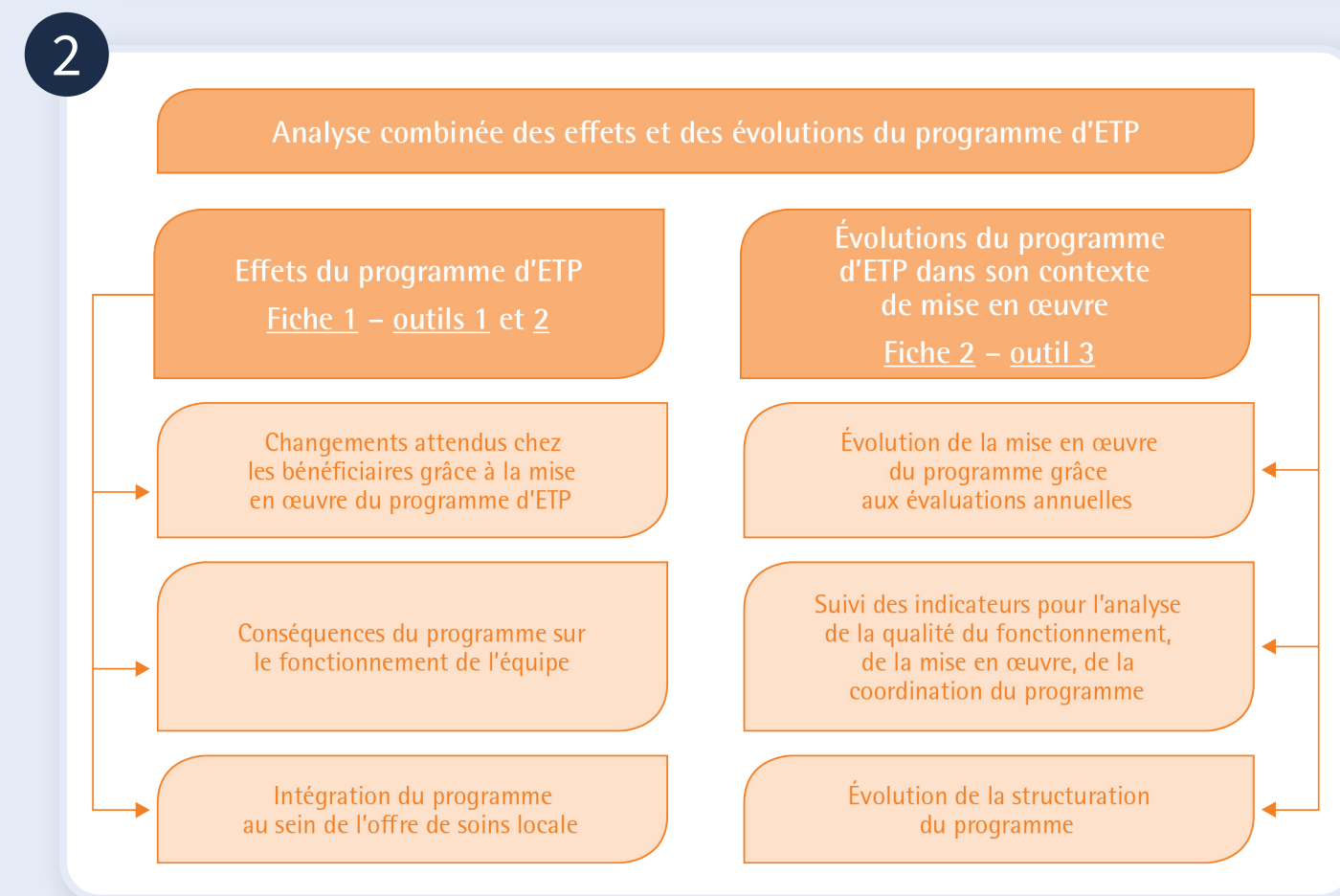
Elle est réalisée par l'équipe et le coordonnateur, éventuellement avec une aide extérieure<sup>(2)</sup>, qui ne doit pas se substituer à la dynamique de l'équipe et au rôle du coordonnateur. Les structures qui accompagnent les professionnels dans cet exercice sont confrontées à une double contrainte : l'homogénéisation du rendu d'activité et le respect des spécificités de chaque programme.

**L'objectif consiste à examiner deux processus de réalisation de ces évaluations par deux structures d'accompagnement différentes (l'une nationale et l'autre départementale).**



①

Figure 1 : Processus d'évaluation des programmes d'ETP



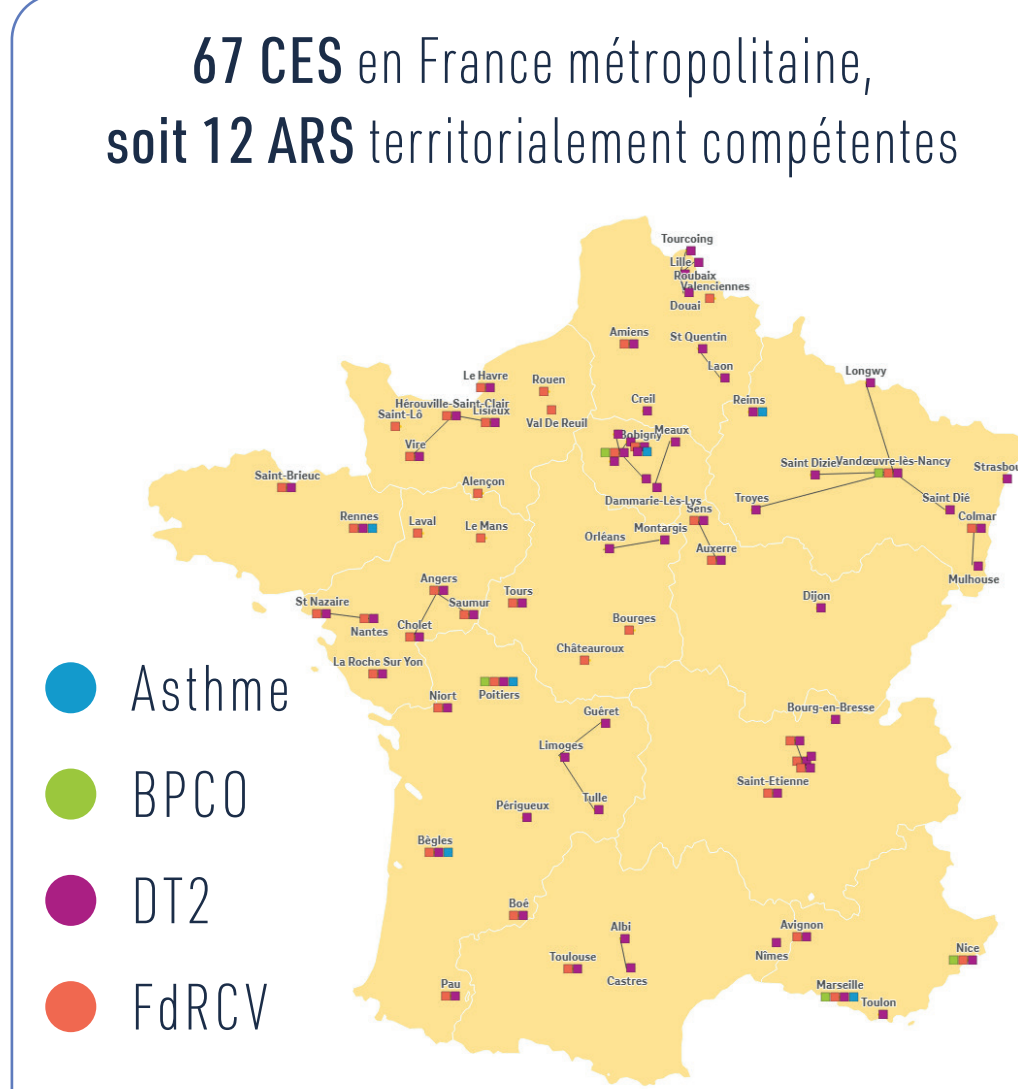
②

Figure 2 : Objets d'évaluation pour l'évaluation quadriennale<sup>(2)</sup>

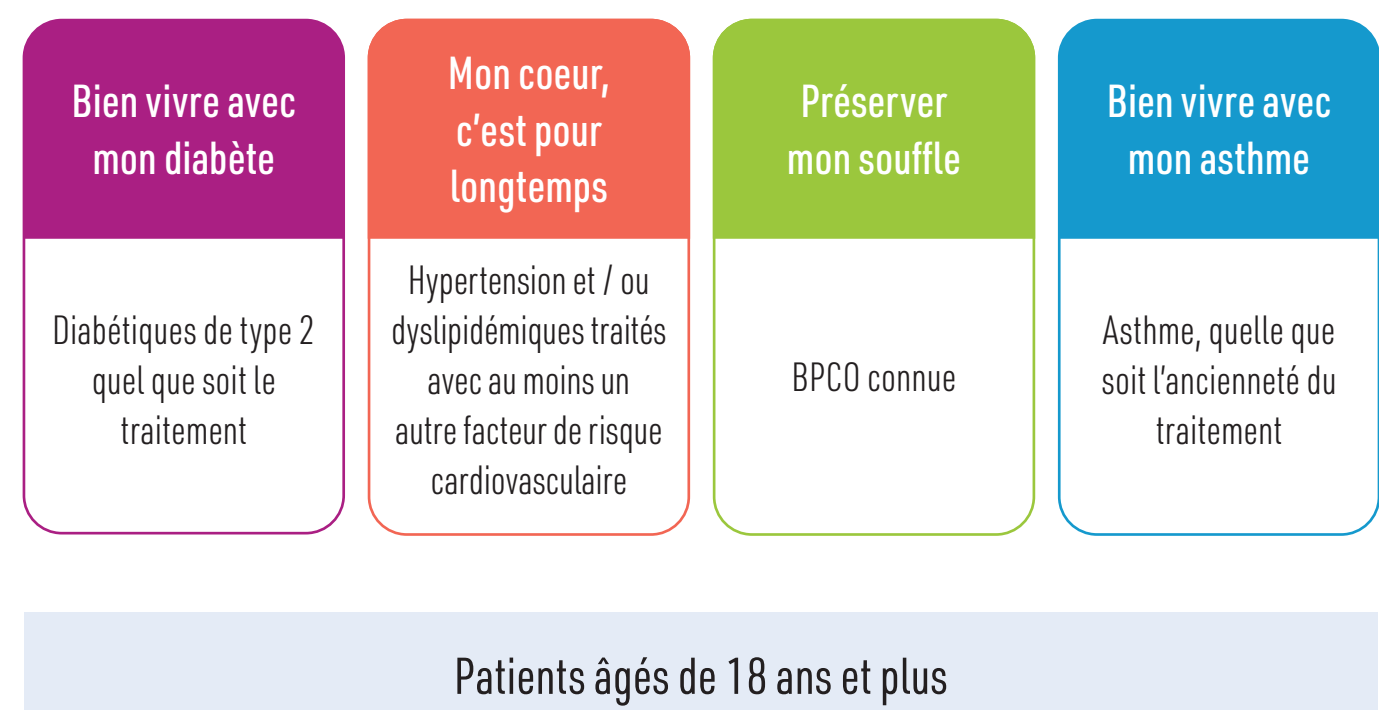
## MÉTHODE Comparaison de deux méthodologies

### CETAF

Le Centre Technique d'Appui et de Formation accompagne et coordonne les Centres d'Examens de Santé de l'Assurance maladie (CES) dans leurs interventions en prévention, dont l'ETP. Ainsi, il conçoit, fait évoluer, suit la mise en œuvre et évalue les programmes ETP et anime le réseau des CES.

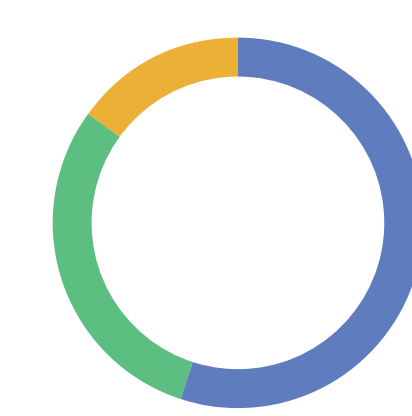


Ces CES déploient depuis 2008 de 1 à 4 programmes nationaux d'ETP en ambulatoire déclarés par la Cnam (Caisse Nationale d'Assurance Maladie) auprès de chaque ARS



### UTEP 63

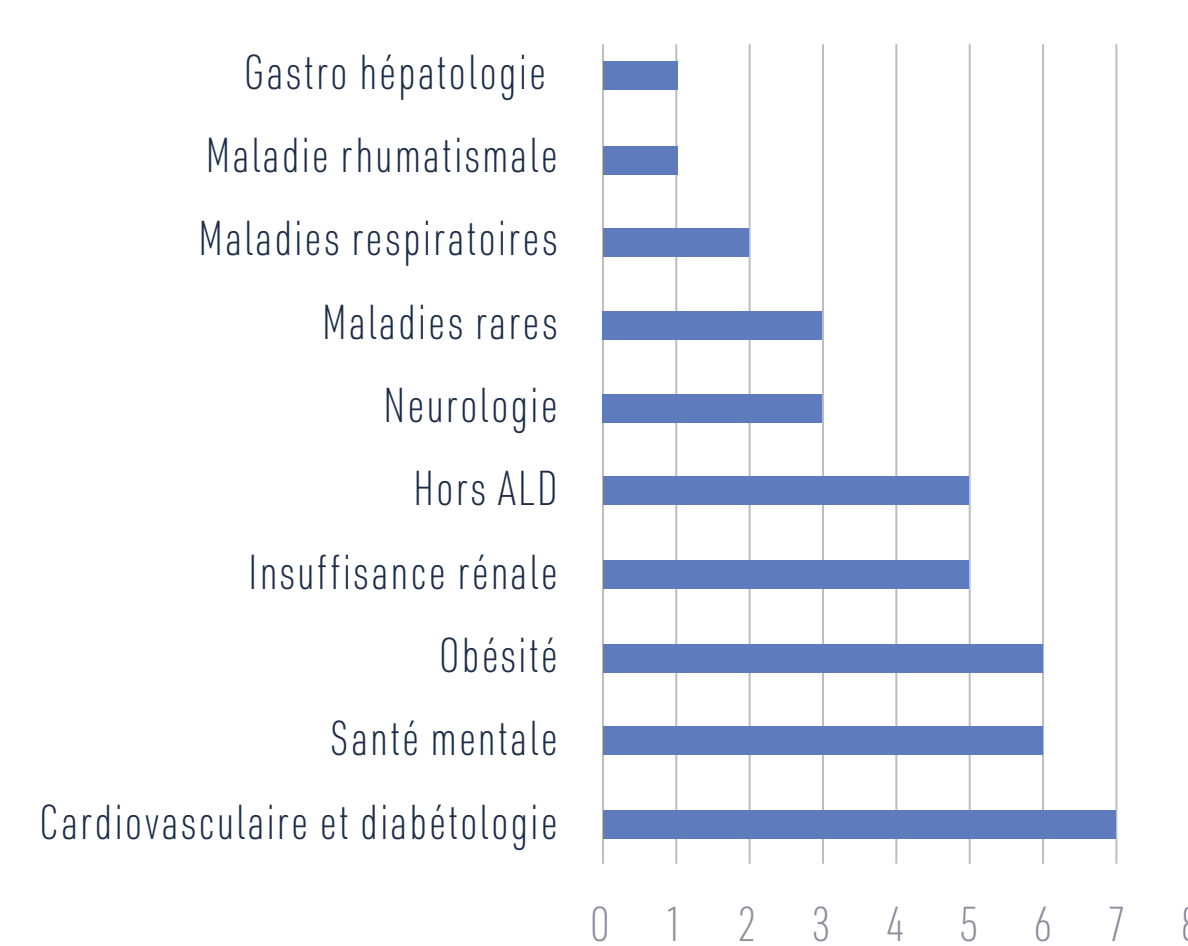
L'Unité Transversale d'Education du Patient du Puy de Dôme accompagne l'ensemble des 40 équipes réalisant l'un des 39 programmes d'ETP du département, dont 21 au CHU.



### Répartition par types de structures

- CHU de Clermont-Ferrand (54%)
- Autres établissements de santé (31%)
- MSP, dispensaires, associations (15%)

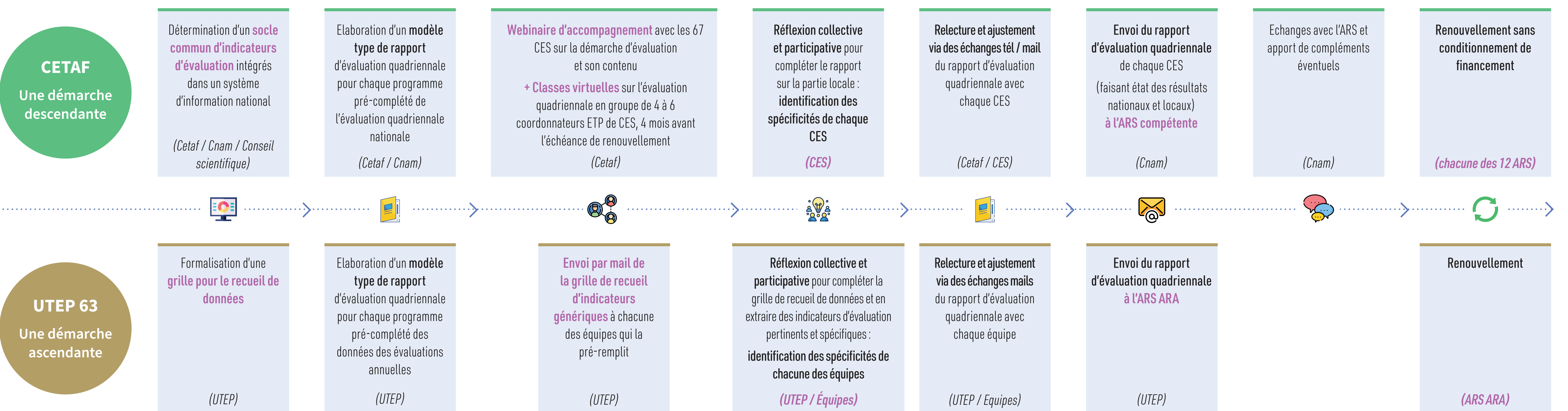
### Nombre de programmes d'ETP par pathologies



## RÉSULTATS

- 1 point commun : mission d'accompagnement à l'évaluation en réponse à une même exigence réglementaire
- 2 méthodologies répondant à deux organisations propres (dans le schéma ci-dessous, les spécificités sont identifiées par la couleur suivante ●)

✓ L'évaluation n'est pas une sanction mais un outil



## CONCLUSION / PERSPECTIVES

Dans les deux situations, les évaluations quadriennales produites sont conformes aux attendus de l'ARS et présentent des caractéristiques communes telles que la co-construction avec chacune des équipes, la prise en compte des spécificités de chaque programme, et le respect de l'autonomie des acteurs. Au-delà des différences de positionnement structurelles, les espaces de mutualisation des questions évaluatives sont importants et utiles à développer. La mise en regard de ces deux méthodologies a ainsi permis à chacune des structures d'accompagnement des promoteurs ETP d'identifier des évolutions de process, qui sont autant de perspectives : articulation des auto-évaluations annuelles avec l'évaluation quadriennale, place des usagers dans un objectif d'évaluation plus collaborative... Ce à quoi s'ajoute pour le Cetaf, l'enjeu de prise en compte des demandes spécifiques à chaque ARS.

## BIBLIOGRAPHIE

- <sup>1</sup> Arrêté du 30 décembre 2020 relatif au cahier des charges des programmes d'éducation thérapeutique du patient et à la composition du dossier de déclaration et modifiant l'arrêté du 2 août 2010 modifié relatif aux compétences requises pour dispenser ou coordonner l'éducation thérapeutique du patient
- <sup>2</sup> HAS, Evaluation quadriennale d'un programme d'éducation thérapeutique du patient : une démarche d'auto-évaluation - Guide méthodologique pour les coordonnateurs et les équipes, Mai 2014